

8^e Année. Tome II.

[EXTRAIT]

Novembre-Décembre 1919.

Revue

des

Études Napoléoniennes

DIRECTEUR : ÉDOUARD DRIAULT

Sine ira et studio.
(TACITE. *Annales*, I, 1.)

CHARLES SAUNIER

*LA CONQUÊTE D'UN DÉBIT DE TABAC
AU TEMPS DE NAPOLÉON I^{er}*

Bibliothèque Maison de l'Orient



151022

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS



Charles Saunier

Notre Al

pu à d. M.

*A M. Salomon Reinach
respectueux hommages*

LA CONQUÊTE D'UN DÉBIT DE TABAC AU TEMPS DE NAPOLÉON I^{er}



N.-A. SAUNIER, vers 1832,
d'après le dessin d'un de ses fils.

L'Assemblée Nationale avait déclaré « la Patrie en danger ». Le 22 juillet 1792, la municipalité de Paris proclamait cette décision au son du canon d'alarme qui tonnait d'heure en heure. La nation était conviée à défendre son sol, des bureaux d'enrôlement s'installaient sur le terre-plain du Pont-Neuf, dans les sections. Le 7 septembre, un tout jeune homme, le citoyen Noël-André Saunier, natif de Gometz-la-Ville, contractait un engagement volontaire à la section de Montreuil, « Grande-Rue du Faubourg ». Le 21 du même mois, durant que la Convention décrétait la Répu-

blique, il était enrôlé dans le 8^e bataillon de Paris, dit de Sainte-Marguerite, et envoyé à la rencontre de l'ennemi.

On dansait beaucoup alors. Aussi était-il parti avec, aux pieds, ses souliers de bal, les seules chaussures qu'il possédât. Il les porta tant qu'elles durèrent : de Paris à Châlons, je crois.

Enfant de cultivateurs, Noël-André Saunier, né le 17 avril 1774, était le dernier d'une famille de dix-sept enfants. Il avait reçu du curé de Janvry, où ses parents étaient installés, un rudiment d'instruction et, semble-t-il, quelques notions de musique. Comme il aimait les fleurs et que, d'ailleurs toutes les occupations compatibles avec le travail de la terre étaient prises par ses aînés, on l'avait envoyé à Paris pour apprendre la profession de jardinier. Il

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

venait d'arriver quand la Révolution éclata. Habitant du faubourg, carrefour de Reuilly, il fut des premiers parmi ceux qui, combattants ou curieux, se trouvaient devant la Bastille, le 14 juillet 1789. Il participa à toutes les fêtes qui suivirent. Puis, la Patrie étant en danger, il s'offrit....

Le « bataillon Marguerite » comme on commençait à dire, allait renforcer l'armée de Dumouriez. Il arriva assez à temps pour participer à la victoire de Jemmapes (6 novembre 1792), et prit part entre Meuse et Escaut et jusqu'en Hollande, à toutes les opérations qui suivirent, la bataille de Fleurus comprise (26 juin 1794).

Nommé caporal le 13 mars 1793 et fourrier le 18 du même mois, il ne devait recevoir les galons de sergent qu'en l'an III. C'est qu'en ces temps déjà, il fallait songer à l'arrière, ensemençer la terre, assurer la rentrée des récoltes. Dans le cours de 1793, le volontaire obtint des congés pour aller aider les siens à Janvry. Et c'est, sans doute, à cette occasion que le conseil d'administration du bataillon « compagnie des grenadiers » délivrait au citoyen N.-A. Saunier, à la date du 14 octobre 1793, « l'an II de la République une et indivisible », un certificat constatant « qu'il est toujours au bataillon et qu'il y fait son service en vrai républicain ».

Il était de retour en 1794, et retrouvait le 8^e bataillon de Paris fondu dans la 1^{re} demi-brigade de ligne. Le 19 vendémiaire an III, N.-A. Saunier recevait coup sur coup les galons de sergent et de sergent-major; il était adjudant sous-officier le 1^{er} vendémiaire an VI, enfin le 13 messidor an VII, il devait obtenir le grade de sous-lieutenant. Il eut alors un beau cachet ovale portant avec la désignation de son grade, son nom en exergue, le milieu étant occupé par une Liberté en pied, posant une main sur le faisceau de la loi, et tenant de l'autre une pique surmontée du bonnet phrygien. Dans la même demi-brigade il avait la chance de rencontrer parmi ses supérieurs, un homonyme, le capitaine Saunier, qui lui aussi était du Faubourg et appartenait à la famille d'ébénistes de ce nom¹. Leur homonymie comme le commun séjour au faubourg Antoine avaient rapproché les deux hommes.

1. Le plus connu est Claude-Charles Saunier, représenté dans la collection Richard Wallace par un chiffonnier-secrétaire en bois d'amarante.

Charles Saunier.

Outre les satisfactions de galons bien gagnés, ces volontaires de la première heure passés indemnes à travers les boulets et les balles avaient aussi la joie de voir l'ennemi chassé du territoire français. Bien mieux, leurs cohortes portaient la Liberté partout où elles passaient, créant autour de la France chérie, une ceinture de républiques sœurs. On les craignait; on les admirait aussi. En l'an VII, traversant l'Helvétie, les officiers de la première demi-brigade étaient invités à la table du célèbre Lavater et Noël-André Saunier qui se trouvait parmi les convives, devait garder un souvenir inoubliable de cette soirée. Ils traversaient l'Helvétie, car il fallait arrêter la coalition toujours renaissante de l'Autriche et des Russes. Or, le 19 floréal an VII, « à l'affaire d'Altorf », N.-A. Saunier est blessé d'un coup de feu qui, dit le certificat médical, « a traversé l'avant-bras droit immédiatement au-dessus de l'articulation du poignet, ce qui a occasionné l'effraction de plusieurs pièces d'os et la destruction de différentes parties tendineuses ¹ ». Malgré un long séjour à l'hôpital militaire de Molsheim où il était encore en traitement en ventôse an VIII, le membre ne pouvait être remis en état, d'où incapacité permanente de l'avant-bras et de la main droite. C'était la réforme dans un temps donné. En attendant, on l'envoyait en convalescence dans un château de la région rhénane : grande demeure désertée de ses habitants, où seul paraissait un vieux domestique obséquieux et peureux. Le blessé profitait de ce séjour pour compléter son instruction, et s'exercer à écrire de la main gauche. Il y parvenait très vite, alignant des caractères bien formés, ce qui facilitait sa correspondance avec ses camarades restés sur la ligne de feu.

En réponse, il recevait des lettres telles que celle-ci :

Au Camp sur l'Albis, près Zurich, le 13 messidor
an 7^e de la République française.

Lafaye à son ami Saunier.

Mon cher camarade, un grenadier m'a remis la lettre que tu m'as fait l'amitié de m'écrire. Tu ne dois pas douter du plaisir qu'elle m'a fait, en m'apprenant ton existence que j'ignorais depuis quelques jours. Je suis

1. Certificat médical du 13 pluviôse an VIII, signé de Régnier, docteur médecin, et de Gotré, chirurgien de service de l'hôpital militaire de Molsheim.

on ne peut plus sensible à ta triste situation. Je t'engage en ami à te chagriner le moins que tu pourras et à bien observer le régime que les médecins te prescriront. C'est le seul moyen de parvenir à une prompte guérison.

A l'égard de tes effets tu peux être bien tranquille, je t'ai envoyé dernièrement à Bâle par Charlas et Panier, musiciens de notre demi-brigade, une veste, une culotte d'ordonnance, une paire de bas, et ton sac à poudre....

Les dernières affaires du 14, 15 et 16 prairial ont été des plus terribles¹. Les citoyens Blondeau, adjudant-major, Fouquet, Raguès, nouvel officier, ont été tués; les citoyens Rihet, capitaine, Girard et Gussi, lieutenants, ont été fait prisonniers; Guérin, Radot Esportanguen, sergents, ont été aussi fait prisonniers. Le pauvre camarade Bourdin a été blessé d'une balle à l'épaule droite. Je ne sais s'il en sera estropié....

Adieu, mon cher Saunier, j'espère qu'au reçu de la présente ta situation sera meilleure. Et suis avec estime ton ami

LAFAYE
Sergent-major.

P. S. Les officiers te font bien des compliments, notamment le capitaine Saunier, Beaulieu, Feuillard, Coltinet et le capitaine Guérin.

Et aussi, comme de sa main droite il pouvait tenir tant bien que mal l'archet d'un violon, il se distrait en jouant de cet instrument. Si bien que le vieux domestique prenait confiance et lui demandait sa protection pour deux dames qui se tenaient cachées en quelque cave ou grenier. L'officier s'empressait de la lui accorder et les recluses revenaient à la lumière. Son séjour prenait fin en floréal. Il gagnait par Strasbourg, Huningue, Schaffouse, son corps, sous Zurich, en vue de la réforme définitive. Mais, en souvenir de ses bons procédés, les deux dames lui remettaient une fine miniature que sa famille possède encore : un portrait de fillette dans le caractère de Greuze, entourant de ses bras un petit griffon. A Zurich, le Conseil médical ne pouvait que constater la gravité de la blessure et, en attendant la réforme et la liquidation de sa pension, le blessé était autorisé à rentrer dans ses foyers. Il partait en floréal an VIII, muni d'un certificat de civisme, attesté par l'ensemble des officiers de la demi-brigade, le chef de brigade Desgraviers-Berthelot en tête, et paraphé par le commissaire des guerres Génissieu :

1. Elles amenaient l'évacuation de Zurich par les Français.

Charles Saunier.

ARMÉE DU RHIN.
2^e Division du Centre.

Première demi-Brigade
d'Infanterie de Ligne.

Nous, officiers de la demi-Brigade, certifions que le citoyen Noël-André Saunier, sous-lieutenant au 3^e bataillon de ladite demi-brigade, âgé de vingt-six ans, natif de Janvry¹, département de Seine-et-Oise, est entré au service, le 21 septembre 1792, que depuis cette époque jusqu'à ce jour, il s'est comporté avec honneur et probité et s'est acquis par sa bonne conduite l'estime de ses chefs, l'amitié de ses camarades et la confiance de ses subordonnés; n'a jamais cessé d'y manifester les sentiments du plus pur civisme et emporte avec lui nos sincères regrets.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent pour lui servir et valoir ce que de raison.

A Zurich, en Helvétie, le 2 Prairial, 8^e année républicaine.
(Suivent 45 signatures.)

Nous, membres du Conseil d'administration, certifions que les signatures ci-dessus sont celles des officiers de ladite brigade, et que foi doit y être ajoutée.

A Zurich, le 2 Prairial, 8^e année républicaine.
(2 timbres et 8 signatures.)

L'ancien volontaire paré de ses galons neufs de sous-lieutenant evenait gaiement, muni de son violon et accompagné d'un chien. La dernière étape, de Paris à Janvry, il la fit à pied et, son goût pour les fleurs ayant persisté, il ne manqua pas d'acquérir à Sceaux, à l'intention de son vieux père, un beau bouquet de fleurs cultivées. On attendait sa venue, la rentrée fut flatteuse. C'est à Janvry, à la ferme Saint-Simon qu'exploitait sa famille, que lui parvenait la nouvelle de sa pension de retraite fixée à huit cent quatre-vingt-quatre francs quatre-vingt-treize centimes, par arrêt du 1^{er} messidor an IX, après intervention de Corvisart².

Mais avec sa blessure, il lui était difficile de se livrer à un métier manuel. Le mieux était de se marier et de s'établir. Dans ce pays d'Hurepoix, le grand centre était alors Montlhéry où se tenaient d'importants marchés. Les gens de Janvry y allaient fréquemment, appelés par des transactions agricoles. C'est ainsi

1. Au vrai, Gometz-la-Ville.

2. « Je n'oublierai de ma vie que je dois la décision de ma pension de retraite au nom de M. Corvisart, médecin de l'Empereur » (Note de N.-A. Saunier).

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

que Noël-André Saunier fit connaissance de Hélène-Rose Angevin, élevée chez ses oncle et tante Blin, qui la considérant comme leur fille adoptive, lui destinaient l'important fond de commerce d'épicerie, mercerie, herboristerie qu'ils tenaient sur la Grand' Place, dans une maison leur appartenant.

*
* *

Les Blin comme, d'ailleurs, leurs proches parents, les Allorge, comptaient parmi les vieilles familles de la région. Taillandiers, bourreliers, commerçants, ils payaient assez de cens pour participer aux élections aux États Généraux, et l'on trouve leurs noms au bas des cahiers dressés par le Tiers État de la châtellenie de Montlhéry, en 1789. Avant la Révolution, certains d'entre eux commençaient à acheter de petites charges. Ainsi Jacques Blin figure sur des actes du milieu du xviii^e siècle avec le titre de greffier de la prévôté et châtellenie de Montlhéry. C'est lui qui, en 1765, s'était rendu acquéreur de la maison de la place du Marché où son fils, Jean-Jacques qui l'avait rachetée à sa mort, était établi épicier depuis 1779.

Dans ce milieu, la Révolution avait été bien accueillie. Tandis que les cadets marchaient à la frontière, les aînés participaient aux charges municipales. J'ai sous les yeux le premier feuillet d'un registre destiné « à inscrire la recette et la dépense du Trésorier de la commune de Montlhéry, commencé par le citoyen Jean-Jacques Blin, nommé à ladite place par délibération du Conseil général de ladite commune, le vingt-sept Pluviôse de l'an troisième de la République française une et indivisible ». Celui-ci n'avait cessé et ne devait cesser, en effet, de s'occuper des affaires de la petite ville, protégeant le mobilier de l'église, tout bon révolutionnaire qu'il était, en même temps qu'il veillait à l'organisation des fêtes civiques, notamment la fête de la Raison dans laquelle il faisait figurer sa fille adoptive, la jeune Hélène-Rose Angevin.

Pendant ce temps, ses beaux-frères Allorge faisaient bravement leur devoir sur le Rhin, en Vendée, dans l'armée des Pyrénées. L'un d'eux, Étienne, avait dû obtenir son grade à l'élection, car on

Charles Saunier.

le voit, dès septembre 1792, lieutenant de la cinquième compagnie du 7^e puis du 8^e bataillon de Seine-et-Oise; l'autre, Augustin, devait conquérir petit à petit ses galons sur les champs de bataille de la République. Quels ardents patriotes ils se révèlent dans leurs lettres. Et simples, délicats, avec cela! Soldats, ils demeurent des laborieux. Ils ne disent pas « nos combats », mais « nos travaux militaires ». Au commencement de l'année 1793, une affaire de succession appellerait bien Étienne Allorge à l'arrière. Mais la défense du sol passe la première. Du cantonnement de Rumersheim, près Neuf-Brisach, il écrit à son frère Augustin, sergent au 72^e régiment, compagnie de Bérenger, armée de Belgique :

Il me serait bien impossible d'aller au pays dans le moment où nous allons entrer en campagne. Je ne pense y aller qu'à la paix. Fais-moi le plaisir de ne pas me marquer tant de soumission dans tes lettres. Tu dois te souvenir que nous sommes frères et que jamais je n'ai exigé cela de toi. Nous apprenons avec douleur la prise de Liège. Je te prie de me donner des nouvelles de notre armée et le plus promptement possible. Ne sois nullement fâché si j'affranchis mes lettres, ma paye est plus forte que la tienne, et comme j'espère avoir le plaisir d'avoir souvent de tes nouvelles, cela te deviendrait trop coûteux. Je n'ai rien de nouveau à te dire. Nous attendons le moment où nous partirons plus loin....

Ils vont plus loin en effet, quoique fasse un ennemi plus fort, mieux armé et mieux nourri, mais moins ardent et qu'ils finissent toujours par contraindre au recul. Mais au prix de quels sacrifices!

Il y a des morts, des blessés et Étienne Allorge, à la fin de 1793, compte parmi les plus atteints. De l'hôpital-ambulance de Cassel, il mande à la date du 12 novembre 1793, au citoyen Blin et à sa femme :

Mon frère et ma sœur, je saisis le moment de pouvoir vous écrire ces deux lignes, en même temps pour m'informer de l'état de votre santé. A l'égard de la mienne, elle n'est pas trop bonne, car j'ai eu le malheur d'attraper un coup de canon à mitraille qui me brisa la jambe en trois. Je restai sur place depuis onze heures du soir jusqu'à onze heures du matin et fus pris par l'ennemi. Je suis heureux que notre colonne l'ait repoussé, car je serais mort sur le pavé. Mais je vous dirai que ça va un peu mieux. J'espère, quand je pourrai marcher, aller passer quelques

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

jours au pays avant que de rejoindre l'armée. Je vous prie de m'excuser si c'est mal écrit : depuis deux mois je suis couché sur le dos, sans savoir ce que j'y resterai....

Il est encore en traitement en messidor an II, mais son adresse est alors à l'Hôpital des Sans-Culotte, cy-devant Saint-Bertin, à Saint-Omer. Il ne guérira jamais. Il souffre, mais avec quelle simplicité ! La preuve, cette nouvelle lettre à ses parents Blin :

Saint-Omer, le 19 Messidor l'an II de la République une et indivisible.

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

Mon frère et ma sœur, je vous écris ces deux lignes pour m'informer de l'état de votre santé. Pour la mienne elle est fort bonne, Dieu merci ! Il n'y a que ma jambe qui va doucement. Il sort des esquilles dedans tous les jours. Je vous dirai que je suis si ennuyé dans cet hôpital que j'ai écrit à mon frère cadet de m'envoyer de l'argent pour prendre la diligence, car je suis hors d'état de pouvoir encore marcher, sinon avec des béquilles. Des souffrances j'en ai essuyé, mais je pense que je remarquerai sur ma jambe, mais ce sera très long. Je veux aller au Comité de Santé, à Paris, pour aller prendre les eaux de Bourbonne....

A Paris, le Comité de Santé ne peut que constater la gravité de la blessure et prononcer sa réforme avec pension. En priant les Blin de lui envoyer son extrait de baptême, en vue de la liquidation de ladite pension, il leur mande à la date du 27 fructidor an II qu'il lui est « survenu un dépôt à la jambe ». Il ne sait s'il pourra aller à la vengeance, « car la suppuration est considérable ». Toutefois, il « voudrait bien savoir le jour qu'on la fera », pour partir s'il le peut.

Mais sa blessure était de celles qu'on ne savait alors guérir et il entraît aux Invalides d'où sont datées ses dernières lettres.

Pendant ce temps, son frère Augustin combattait pour le même idéal, la défense de ce sol si cher aux enfants de paysans. C'est ainsi qu'à un troisième frère établi taillandier à Monthéry, Augustin écrivait du camp de Liège à la date du 11 décembre 1792 :

Pour nouvelle de notre côté je vous dirai que nous avons fait plusieurs conquêtes. Mais ce n'est pas sans peine. Bien loin de nous décourager, notre patriotisme redouble de plus en plus. Malgré la neige et le mauvais temps nous sommes campés et nous espérons aller poursuivre

Charles Saunier.

l'ennemi de l'autre côté du Rhin. Depuis sept mois que nous sommes partis d'Antibes, nous avons toujours poursuivi notre ennemi par le bon commandement du citoyen Dumouriez, notre général.

Le premier choc fut à Sainte-Menehould, le 18 septembre, avec les Prussiens. De là nous partîmes du côté de Mons que nous prîmes le 7 novembre et Tournai se rendit ensuite. Nous nous mîmes en marche pour Bruxelles que nous prîmes sans beaucoup de résistance. Le 13 novembre, nous marchâmes vers Malines et Anvers qui fut pris trois jours après. De là nous avons pris la route de Liège où l'on fit un peu de résistance, mais elle fut bientôt repoussée : nous entrâmes le 28 novembre. Trois jours après nous prîmes Namur. De là nous avons transporté les pièces de canon à Liège où nous sommes....

Pour ces soldats de la liberté, l'armée n'est pas seulement une école de courage, c'est aussi un centre de perfectionnement intellectuel. Les premières lettres sont sans orthographe. Petit à petit la pensée comme la forme des mots s'affirment ; l'écriture se précise, ainsi que le révèlent des lettres à ses parents Blin datées de Tours, 8 prairial an II, débutant par *Liberté, Égalité ou la Mort* et finissant par *Salut et Fraternité*, de Jean-Pied-de-Port, 4 prairial an III. Celle-ci, en particulier, toute remplie de pensées philosophiques :

Voilà un an et plus d'absence et les absences ne sont guère favorables aux absents. Toutefois, qui sait, ô amour-propre, tu falsifies à notre insu tous nos sentiments, toutes nos opinions par le mélange secret et presque imperceptible de notre présomption ; tu fascines sans cesse nos yeux d'un prestige adulateur. Et, nous empêchant d'être sincères envers nous-mêmes, tu nous mets ainsi hors d'état de nous bien connaître ; qui sait donc, voulais-je dire, si ce n'est pas à cette absence même dont je me plains que je suis redevable de la constance de vos bonnes grâces ; qui sait si ma présence et l'occasion d'être mieux connu ne détruiront pas bientôt dans votre esprit l'idée favorable qu'il a bien voulu y recevoir de moi. Je veux me pénétrer de cette pensée, peut-être m'aidera-t-elle à supporter mon éloignement.

Cette armée des Pyrénées qui évolue si loin de l'ennemi principal est peut-être la sacrifiée de ce temps-là. La vie y est dure. Témoin, cette fin de lettre qui s'achève pourtant sur des paroles de fierté et d'espoir :

Je vous dirai pour nouvelle à notre armée que nous sommes bien misérables, campés sur de hautes montagnes où l'air et l'eau sont très vifs,

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

réduits à douze onces de pain et une demi-livre de viande. Mal vêtus, sans souliers ni pouvoir s'en procurer. Tout est hors de prix : le pain vaut sept francs la livre, pas très bon, le vin huit francs la bouteille. Mais l'honneur nous fait tout oublier et le titre de citoyen français nous en fait un devoir.

Encore un pas vers la victoire et nos lauriers seront immortels comme la liberté du peuple français.

Vive la République!

Mon adresse est Allorge, adjudant au 3^e bataillon de la 134^e demi-brigade. Armée des Pyrénées occidentales, à Jean-Pied-Port.

En messidor an VI, Augustin Allorge est à Gand; il vient d'être nommé lieutenant des grenadiers et en est tout fier. Aussi veut-il poursuivre sa carrière militaire « et faire honneur au grade dont le gouvernement a bien voulu m'honorer.... Je vous prie de me faire passer mon extrait de naissance qu'on me demande.... La raison pourquoi on nous le demande, c'est pour savoir s'il n'existe pas parmi nous quelque officier ex-noble ou quelque parent d'émigré ».

*
* *

Voilà qui suffit pour fixer l'atmosphère de civisme dans laquelle avait jusqu'alors vécu Rose-Hélène Angevin, à laquelle ses oncle et tante Blin s'engageaient à laisser la maison de la place du Marché et le fond de commerce qu'ils y exploitaient.

Le futur, Noël-André Saunier, n'apportait que sa pension de retraite. Mais dans une telle famille on tenait le plus grand compte de son passé, de ses galons gagnés au service de la République. Le jeune homme était, au reste, séduisant : suffisamment grand, 1 m. 73, les yeux gris-bleu, la chevelure noire, la bouche petite, la physionomie ouverte. Par surcroît, de l'enthousiasme et des lectures. Le mariage était célébré le 14 thermidor an XII (2 août 1804) et assez tôt, les enfants venaient. Deux garçons et une fille durant la première décade; une fille et deux garçons au cours de la seconde.

La présence de l'oncle et de la tante Blin au commencement du mariage, plus tard celle d'une autre parente, la « maman Normand »,

Charles Saunier.

augmentaient encore le nombre des bouches à nourrir sur le commerce de Montlhéry. D'autre part, l'ancien sous-lieutenant dont l'esprit était curieux, avait plaisir à réunir dans son magasin, et plus à la disposition des amateurs que des acheteurs, des instruments d'optique et de mathématique, de beaux papiers vergés ou marbrés qui devaient être gâchés plus tard par tels de ses petits-enfants alors qu'ils feraient aujourd'hui la joie du dernier venu, celui qui écrit ces lignes et se double d'un ardent bibliophile; on y trouvait aussi des plumes de fer qui étaient alors une curiosité. Le ménage possédait des parcelles de bois, surtout des vignes, qui ne pouvaient être entretenues par le soldat estropié, d'où des dépenses passant parfois les recettes. Enfin, on avait bon cœur et le crédit était large à l'épicerie de Montlhéry. La chose devait s'aggraver une fois Noël-André Saunier engrené, après 1815, dans les fonctions électives : Conseil municipal¹, garde nationale. A ce sujet, il devait plus tard écrire un peu tristement à l'un de ses fils, engagé volontaire à l'armée de Morée : « Du courage et de la conduite. Tu ne verras d'où tu es nos malheurs. Tant mieux, nous serons assez sans toi. On ne peut rien recevoir de ce qui est dû et les marchands ne vous donnent pas de quartier. Pour vingt francs on tire à vue sur vous. Et juge qu'il nous est dû depuis si longtemps *et que nous ne faisons de peine à personne.* »

Mais n'anticipons pas. En 1810, le débit de tabac de Montlhéry se trouvant sans titulaire, l'ex-officier songe à le postuler. Ses services, sa blessure, ses charges : sept bouches à nourrir, lui en donnaient quelque droit. De plus, le bureau était déjà installé dans l'épicerie de la place du Marché, il y remplaçait le dépôt de sel, de ce sel si durement taxé sous l'ancien régime.

En conséquence, à la date du 22 janvier 1811, Noël-André Saunier adressait une demande au Directeur général des Droits réunis. Mais, entre temps, l'Empereur ayant rendu un décret qui affectait divers emplois civils aux militaires admis à la retraite ou réformés

1. Comme édile il fut de ceux qui provoquèrent la plantation d'arbres sur la butte jusqu'alors dénudée au sommet de laquelle se dresse l'ancien donjon du château-fort de Montlhéry. Projet réalisé en 1842 sous l'administration du maire Étienne Saintin.

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

pour cause d'infirmités ou de blessures¹, le postulant frappait cette fois à la porte d'une maison où l'on devait mieux prendre en considération les titres invoqués : le ministère de la Guerre, alors dirigé par Clarke, duc de Feltre.

L'exposant, entre parenthèses, note que « estropié du bras droit duquel il ne peut ni ne pourra jamais se servir, la présente lettre est cependant écrite par lui, mais de la main gauche ». — De quelle belle écriture posée et enviable ! Et il termine de cette façon bonhomme sa formule d'espoir : « Ce faisant, Son Excellence aura fait cinq heureux de plus, qui sont le suppliant, son épouse, une fille et deux jeunes défenseurs de l'Empire qui tous ne cesseront d'en garder une éternelle reconnaissance et d'adresser leurs vœux au ciel pour sa conservation ». Mais il ne suffisait pas, même en ce temps où les vertus militaires ne cessaient d'être à l'honneur étant toujours à la peine, d'avoir uniquement le bon droit pour soi. Autant qu'aujourd'hui, les interventions discrètes mais agissantes étaient indispensables. Et, par quelque vieux camarade, le postulant était aiguillé sur un employé du ministère de la Guerre qui avait des relations et savait s'en servir à la satisfaction de ses protégés.

1.

Au Palais des Tuileries, le 8 mars 1811.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE ;

Voulant assurer de nouvelles récompenses aux militaires admis à la retraite ou réformés pour cause d'infirmités ou de blessures ;

Considérant qu'il existe dans les administrations civiles divers emplois qu'ils sont susceptibles d'occuper, et auxquels il est de notre justice de les faire concourir, selon que le bien du service l'exigera ;

Sur le rapport de notre ministre de la Guerre ;

Notre Conseil d'État entendu.

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

ART. 1^{er}. Les emplois ci-après désignés seront accordés aux militaires de terre et de mer, jouissant de la solde de retraite, ou à ceux qui, sans avoir obtenu cette solde, auraient été réformés, par suite d'infirmités, d'accidents ou de blessures provenant d'un service de guerre, et lorsque dans l'un et l'autre cas, ils auront satisfait aux conditions nécessaires pour remplir ces emplois.

3. Seront affectés aux officiers particuliers de tout grade, également dans la proportion déterminée par l'article 7... les places de sous-inspecteurs et gardes généraux des forêts ; les entrepôts particuliers des tabacs, les débits de tabacs, du produit de quinze cents francs et au-dessus ; les places de commissaires des poudres et salpêtres....

7. Les places accordées aux militaires dans la régie des tabacs ne pourront excéder, pour le moment, la moitié de celles qui seront déterminées par le cadre d'organisation.

Charles Saunier.

Au début de juin, Noël-André Saunier avait la joie d'ouvrir cette première lettre :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Paris, le 4 juin 1811.

Je vous annonce avec bien du plaisir, mon cher Monsieur, qu'hier soir j'ai reçu de la personne à qui je vous avais recommandé à l'administration des Droits réunis, l'avis de votre conservation dans le débit de tabac que vous tenez à Montlhéry.

Vous recevrez très incessamment votre lettre de nomination du directeur des Droits réunis du département de Seine-et-Oise. C'est lui qui est chargé d'aviser les débutants de leur nomination.

Vous voyez que je vous ai tenu parole. Je suis charmé d'avoir réussi à vous être utile, parce que vous m'avez paru être un brave et galant homme.

Aussitôt que vous aurez reçu votre lettre d'avis de votre directeur, mandez-le moi; vous me direz en même temps quel jour vous comptez venir me voir dans la matinée entre sept et huit.

J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre dévoué serviteur.

G. D....

Rue du Bac, n° 130, près celle de Babylone.

Le voyage de Montlhéry à Paris n'était pas alors aussi rapide qu'il l'est aujourd'hui. On pourrait donc s'étonner de cette invite impérative si l'on ne savait par la suite de la correspondance, que les services de cet homme obligeant n'étaient pas tout à fait désintéressés. La conversation permet des précisions interdites aux écrits. Et cependant, quand la chose presse, ou quand l'obligé semble aller au-devant du désir à formuler, les précisions viennent facilement sous la plume. Ce fut le cas ici. Le bénéficiaire du bureau de tabac ayant reçu peu après l'avis de sa nomination, avait tout aussitôt prévenu son protecteur. Et, sans attendre la visite escomptée, celui-ci lançait cette lettre :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Paris, le lundi 17 juin 1811.

J'apprends avec bien du plaisir, Monsieur, que vous avez reçu la lettre d'avis que je vous avais annoncée et que vous avez déjà versé votre cautionnement. Vous voici donc aussi heureux que je le désirerais.

Je suis d'autant plus satisfait d'avoir contribué à votre conservation, que vous me paraissez sentir le prix du service que j'ai réussi à vous rendre.

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}

Je laisse à votre délicatesse le soin de m'en témoigner votre reconnaissance : il me suffit d'avoir la certitude que vous êtes un homme d'honneur, capable par conséquent d'apprécier la loyauté et la confiance avec lesquelles j'ai agi envers vous. Je voudrais pouvoir en dire autant de M. Allain, mais il n'a payé jusqu'ici mes soins et mes démarches pour lui faire obtenir son débit du Palais-Royal que par l'oubli le plus indécent de toutes les bienséances : je ne l'ai plus revu depuis qu'il n'a plus eu besoin de moi. J'étais loin de penser que j'aurais un jour à le compter au nombre déjà grand des ingrats qui ont abusé de mon crédit, et de mon penchant à obliger. Si j'étais moins gêné par suite d'un procès qui m'a dépouillé de la majeure partie de la succession de mes père et mère, je serais moins sensible à toutes ces platitudes, mais dans la position où je me trouve, c'est véritablement une lâcheté, une chose indigne d'un honnête homme, que de me manquer de parole ; car on me fait prendre des engagements qu'il faut que je remplisse tôt ou tard, sous peine de me perdre de réputation ; car pour les remplir n'est-il pas révoltant que je sois forcé d'épuiser mes faibles ressources ? Pour en revenir à M. Allain, croiriez-vous qu'il est encore à m'offrir une livre de tabac ? Il me l'offrirait aujourd'hui qu'en sa présence je la donnerais à ma domestique : rien ne m'affecte plus vivement que l'ingratitude ; parce que personne n'oblige de meilleure foi que moi et ne mérite mieux qu'on reconnaisse son obligeance.

J'aurais bien désiré, Monsieur, qu'il vous eut été possible de me venir voir avant le 15 juillet prochain ; mais enfin puisque vous ne prévoyez pas pouvoir venir plutôt, je prendrai patience.

Veillez bien me marquer en attendant ce qu'il est dans vos intentions de m'offrir pour cette époque : et cela pour que je ne m'engage pas au delà des moyens que vous comptez mettre à ma disposition.

Je profite comme vous voyez de l'invitation que vous m'avez faite de vous dire franchement ma position : c'est ainsi qu'on doit en agir entre gens qui s'estiment et savent s'apprécier.

Je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur, et je suis bien sincèrement votre dévoué serviteur.

G. D....

Le remerciement comportait entre autres choses une pièce de vin. Elle ne vient pas assez vite, au gré de Gérard D.... Aussi adresse-t-il cette nouvelle lettre à son protégé de Montlhéry :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Paris, le 2 juillet 1811.

Monsieur, vous m'avez fait l'amitié de me promettre la dernière fois que j'ai eu le plaisir de vous voir ici, c'est-à-dire il y a une quinzaine de

Charles Saunier.

jours, que vous me feriez tenir une pièce de votre meilleur vin avant la fin du mois de juin.

Les embarras de votre nouvel établissement pour votre débit de tabacs vous auront empêché sans doute de vous occuper de cet envoi : car vous me l'avez offert de trop bonne grâce pour que je puisse soupçonner que vous ayez changé d'avis. Au surplus, j'ai tellement compté sur vous, Monsieur, que j'ai différé jusqu'aujourd'hui de me procurer une pièce de vin, chez mon marchand, et que depuis huit jours je ne lui en prends plus qu'au panier.

Veuillez bien me faire l'amitié de me marquer à peu près le jour où vous croyez que votre pièce me parviendra.

Je n'ai toujours aucun signe de vie de M. Allain. Il est loin d'avoir votre franchise et votre délicatesse.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, votre dévoué serviteur.

G. D...

Rue du Bac, n° 130, près celle de Babylone.

Cette fois, on s'arrange à Montlhéry pour lui donner aussitôt que possible satisfaction. La pièce arrive et notre homme en marque sa joie :

MINISTÈRE
DE LA GUERRE.

Paris, le mercredi 17 juillet.

Mon cher Monsieur Saunier, on n'est pas plus exact et plus honnête homme que vous ; il est à peine huit heures et demie du matin et déjà votre voiturier s'est acquitté de votre commission.

Je viens de le faire déjeuner avec moi, et je le charge de vous porter cette lettre de remerciement de votre bon procédé. Si tous ceux que j'oblige vous ressemblaient, ma cave ne serait pas si mal garnie et je pourrais offrir dans l'occasion un bon verre de bon vin à mes amis. J'espère que vous n'oubliez pas la promesse que vous m'avez faite de venir dîner avec nous la première fois que vos affaires vous appelleront à Paris. Je vous en renouvelle l'invitation, ainsi que l'assurance de mon très sincère attachement.

G. D....

Ma femme veut que j'ajoute qu'elle vous embrasse de tout son cœur et qu'elle est bien contente de vous.

Que ces derniers mots n'incitent pas à des déductions désobligeantes à l'égard de Mme D.... Elle avait à ce moment dépassé la cinquantaine et devait, même, être un peu plus âgée que son mari. Celui-ci : François-Joseph-Gérault D..., était né le 22 août 1766, à Laon. C'était un ancien ecclésiastique que la Révolution avait libéré de ses vœux. Il était entré au Ministère de la Guerre le

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

19 février 1794 et y demeura jusqu'au 7 août 1815; alors il fut mis inopinément en réforme et à la retraite, comme soupçonné de jacobinisme, ce dont il se défendit dans un mémoire justificatif :

Le vrai motif des gens qui me persécutent.... Ils se vengent aujourd'hui du courage avec lequel, il y a dix-sept ou dix-huit ans, j'ai dévoilé de coupables intrigues auxquelles probablement ils ne sont pas étrangers; j'étais alors dépositaire des registres-matricules du Bureau du Contrôle des troupes : et en cette qualité, j'ai dû faire remarquer à mes chefs une soixantaine d'inscriptions (reconnues fausses), faites au profit d'un nombre égal d'émigrés. Cette découverte ayant fait du bruit a donné lieu à des recherches et à des mesures de surveillance qui ont été concertées avec le Ministre de la Police générale : et les radiations sollicitées n'ont pas eu lieu. *Inde iræ!*... Ces émigrés cherchent, aujourd'hui qu'ils sont victorieux, à me travestir en Jacobin; s'ils me connaissaient bien, ils sauraient que j'ai toujours eu une aversion prononcée contre les Jacobins, parce que dans ma manière de voir, un Jacobin et un factieux sont « synonymes ».

Au moment de sa mise à la retraite, le traitement de Gérard D... était de 3 600 francs. Sa pension fut de 1 280 francs. En vain essayait-il d'obtenir la réinscription au Trésor d'une autre pension « qui lui avait été accordée depuis longtemps comme ancien titulaire ecclésiastique dépossédé par les lois révolutionnaires ». Pour augmenter sa retraite, il dut solliciter des secours et il n'y manqua pas. Dès décembre 1815, il justifie la demande d'un secours extraordinaire de 150 francs, en déclarant avoir épuisé ses ressources pour l'entretien de sa femme sexagénaire et paralysée, lui-même atteint d'une maladie que le médecin attribue au défaut de bons aliments. Il manque de bois, il commence à manquer de linge : « Ce n'est que sur mes effets que je me procure au jour le jour du pain, du bouillon et des médicaments¹ ». Las! où était le bon temps des protections fructueuses! Mais laissons là Gérard D....

Le produit du bureau de tabac s'ajoutant aux petits bénéfices de l'autre commerce, améliorerait grandement la situation du ménage de N.-A. Saunier. Son mot de prédilection : « Espérons », variante polie du *Çà ira*, était plus que jamais de circonstance. La bonne humeur, la droiture de l'homme lui attiraient les sympathies. Dans

1. Renseignements communiqués naguère par le balzacien Jules Christophe.

Charles Saunier.

la petite ville, il était quelqu'un. De temps à autre une visite, l'apparition d'un visage oublié : c'était un vieux compagnon des guerres de la Liberté qui se faisait reconnaître. Blessé il séjournait; glorieux il passait, allant d'Espagne au Danube. Mais voici 1812 et ses inquiétudes. Bien pis, 1814. Enfin 1815, les Cent-Jours. Contre l'Empereur la coalition se reforme. Vite il faut serrer les rangs, instruire les recrues, soutenir le moral des combattants. Un matin un pli officiel est remis au soldat de 1792. Il l'ouvre et lit :

1^{re} DIVISION MILITAIRE.
DÉPARTEMENT
de Seine-et-Oise.

A Versailles, le 22 mai 1815.

M. Saunier, Noël, S-Lieutenant, Monthéry.

Notre Empereur, l'Honneur et la Patrie vous appellent à coopérer à la défense des Places de guerre pendant que vos jeunes camarades tiendront la campagne pour repousser toute nation qui oserait attaquer notre indépendance et notre liberté.

Vous vous rendrez à l'hôtel de la sous-préfecture de Corbeil, le Mercredi 24 de ce mois à huit heures du matin.

Vous vous présenterez chez M. le Commandant militaire chargé d'organiser les bataillons de vieux soldats français pour les diriger dans les différentes Places.

L'Empereur continuera de vous payer votre Solde de retraite, et vous jouirez, en outre, de la Solde d'activité et des subsistances.

Suivant votre volonté, votre famille touchera votre retraite, en en faisant la déclaration au Maire de votre domicile qui la transmettra à l'Ordonnateur de votre Division, ou sinon vous recevrez à votre garnison votre Solde de retraite et votre Solde d'activité.

Le cas d'un refus de votre part ne peut se prévoir, puisque vous êtes Français; il vous couvrirait de honte et vous ôterait tous les droits aux récompenses que l'Empereur et la Patrie décernent à ses défenseurs.

Vous n'aurez d'autres devoirs à remplir dans la Place que celui d'être un modèle de discipline et de courage pour les Gardes Nationales, d'autre service que celui de leur instruction, et, en cas de siège, vous êtes au poste d'honneur.

Le Préfet du Département,
DELAITRE.

Le Maréchal de camp commandant
le Département de Seine-et-Oise,
BARON D'OULLENBOURG.

Il repartait allègre dans son cher uniforme d'autrefois. Mais les événements de Waterloo rendaient inutile cet effort. Il fallait rentrer

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

chez soi, trouver Montlhéry sali par le passage des troupes prussiennes ou livré à la sauvagerie des hordes russes. Des paysans, un moment, songent à défendre l'approche du pays : on a grand peine à empêcher l'un d'eux de se rendre à la Butte-Rouge afin d'abattre le premier ennemi qui se présenterait; un autre, rue des Juifs, se brûle la cervelle sur le passage du dernier peloton de Prussiens qui défilent. Ceux-ci ont l'obéissance dans le sang, mais les cosaques barbares dont le bureau de tabac est le point de mire!...

*
* *

Le gouvernement de la Restauration n'inquiétait pas le vieux soldat. Il exigeait seulement une nouvelle prestation de serment, et, la chose faite, ne s'occupait plus de lui. Mais celui-ci avait un passé trop beau de souvenirs pour ne pas commettre parfois quelques imprudences. C'était le temps des querelles entre royalistes et bonapartistes. Et lorsqu'un ancien camarade était en ligne, il savait manifester de quel côté était son cœur, ses vœux.

Il fallait compter aussi avec certains émigrés, en particulier un duc de Maillé qui avait tout d'abord quelque peine à comprendre que 1815 n'effaçait pas 1789. Que n'imitait-il les allures d'un autre châtelain, Grimod de la Reynière¹, dont la cordialité était fort prisée dans la maison de la place du Marché. Il est vrai que lui n'avait pas quitté la France. Mais force était à l'autre de se faire une raison. Petit à petit, le duc de Maillé qui organisait fêtes et représentations théâtrales dans son château de Lormois, s'accoutumait à tolérer la présence des habitants de Montlhéry et ceux-ci prenaient si bien goût à la comédie qu'ils finissaient par installer un théâtre dans une chapelle désaffectée; les gens de la localité, notamment l'une des filles de l'ancien officier républicain, constituant une troupe de fortune.

Les événements de 1830 apportaient un renouveau de liberté. Noël-André Saunier avait des nouvelles toutes fraîches de Paris, par l'un de ses enfants qui avait participé aux trois journées et se

1. Il habitait à Villiers-sur-Orge, l'ancien château de la Brinvilliers.

Charles Saunier.

trouvait au Palais-Royal au moment de la proclamation de la Régence. Mais à Montlhéry même il y avait du changement. On réorganisait la Garde Nationale et l'ancien officier de la Révolution était élu capitaine de la compagnie de voltigeurs. Le 14 juillet 1831, il mandait à celui de ses fils engagé à l'armée de Morée :

Nous avons 15 musiciens, un tambour-major que j'ai fait habiller dans le bon genre : colback fond rouge rabattant avec gland, canne à double chaînette, épaulette de graine d'épinard, habit galonné, et 6 tambours.

Notre Garde Nationale ayant passé le trois du courant la revue du Roi à Corbeil, nos deux compagnies presque habillées et bien armées, nos trente pompiers idem, nos 15 musiciens et nos 6 tambours se sont réellement fait remarquer. En l'absence de M. Descotes, c'est moi qui ai reçu d'un aide de camp l'ordre d'appuyer notre droite sur un poteau de 10 pieds de hauteur sur lequel était écrit MONTLHÉRY. Au-dessus de cet écriteau deux jolis petits drapeaux tricolores surmontaient cette inscription. Le maire a reçu de M. Daubernon, préfet de Versailles, une lettre de félicitation qui doit être lue à la tête de nos compagnies qui vont prendre les armes les 27, 28 et 29 juillet. La première journée nous célébrerons l'anniversaire des braves morts il y a un an...¹.

Ces revues à la sous-préfecture ou à Montlhéry même, et auxquelles participent les communes de Leuville, de Brétigny et de Saint-Michel, dont les gardes « en blouse » mais bien tenus, aident à constituer un bataillon de 940 hommes, sont la grande distraction du vieux soldat qui revêt pour la circonstance son uniforme d'autrefois. « Habit que j'aime malgré son âge, écrit-il à ses filles en juillet 1839. Je le porterai encore dimanche prochain pour célébrer la fête des victimes, mortes pour la Liberté. Soyez tranquilles, cette fête passée, je l'irai déposer et le remplacerai définitivement, je vous le promets. Je tiendrai cette promesse. Il

1. Dans un autre ordre d'idées, signalons aussi pour sa présente actualité ce passage d'une lettre écrite en août 1832 à ce même fils : « On dit que la guerre commencera au nord. Nous aurons un voisin en Belgique. Le roi des Belges, Léopold I^{er}, épouse le 9 de ce mois au château de Compiègne *Mademoiselle*. Nous aurons par ce moyen une avant-garde en Belgique, avec un bon traité de paix offensif et défensif signé avec l'Angleterre. Ces jours-ci nous verrons ce que deviendra la sainte Liberté, et si enfin les chartes promises et jurées par les souverains seront désormais une vérité. Il est à souhaiter que ce soit pour le bonheur de tous.

La récolte en blé, seigle et avoine, vin, cidre est bonne et abondante et nous promet du pain à bon marché. Après cela une paix générale ou une guerre avantageuse. *Ça ira...* ».

La Conquête d'un Débit de tabac au temps de Napoléon I^{er}.

m'a échappé une larme en laissant mon vieux shako, sur la chaise, rue Saint-Honoré. Eh bien, je laisserai aussi mon vieil habit.... Il sera encore avec moi, pour assister au Banquet national dimanche.... »

Eh non! il ne devait pas se décider encore à l'abandonner. L'âge était venu, il avait dû se démettre de ses fonctions. Mais c'était son plaisir d'assister toujours aux revues. Toutefois, les anciens disparaissaient, le « juste milieu » gagnait du terrain. Le souvenir de la Révolution était de moins en moins vif parmi la petite bourgeoisie de cette agglomération aisée. Il arriva un moment où la vue du cher uniforme parut importune. Des critiques allèrent à l'adresse de celui qui le portait. Mais l'amertume en fut atténuée par cette adresse qui éclairait d'un suprême rayon la vision du Passé toujours vivace en lui.

Les officiers de la compagnie des chasseurs de la garde nationale de Monthéry, à M. Saunier, ancien capitaine de ladite compagnie.

Monsieur,

Les officiers de la compagnie des chasseurs qui a été longtemps et toujours avec honneur commandée par vous, savent que votre présence en uniforme aux revues de la Garde Nationale a été désapprouvée, et que des paroles peu bienveillantes vous ont été adressées à ce sujet; ils croient qu'il est de leur devoir de vous dire, Monsieur, qu'ils sont tout à fait étrangers à cette désapprobation, et que la présence dans leurs rangs d'un vieux soldat de la République, leur ancien capitaine, leur a toujours été agréable et honorable.

Ils espèrent en vous réitérant l'assurance de leur estime, adoucir pour votre cœur l'amertume de cette désapprobation.

Ils ont l'honneur d'être, Monsieur, vos dévoués serviteurs.

LEROY, SAINTAIN,
DELAPLANE, CLAUZEAU,
DUCRET ALPH.

Monthéry, 15 novembre 1843.

Il mourait deux années après (9 août 1845), ayant atteint soixante et onze ans.

CHARLES SAUNIER.